



VOLONTARIAT !

CSE Extra du 14 avril 2020

Au lendemain de prolongement du confinement annoncé par E. MACRON la veille de ce CSE, s'il ne fallait retenir qu'un mot de ces 3 heures de CSE Extraordinaire ce serait celui du **VOLONTARIAT**, tellement il est difficile à arracher de la bouche de nos dirigeants. Comme sur les règles de prise de RTT obligatoire, les consignes tardent à venir et la direction entretient un flou artistique en laissant la responsabilité aux responsables de terrain.

La CGT dans sa déclaration liminaire est revenue sur le manque cruel d'informations précises de la part de la direction. Il est de son devoir d'informer correctement l'ensemble des salariés aussi bien sur leur situation pendant la période de confinement mais aussi sur les conditions de reprise. La CGT a proposé que le service communication utilise les adresses postales de chacun pour **envoyer un courrier explicatif** de la situation et de son traitement. La voie postale ne doit pas être l'exclusive des vœux du PDG ou des sanctions !

Explication de l'accord signé... aux signataires.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les signataires eux-mêmes ont demandé à avoir la déclinaison des règles de pose de RTT et leur mise en œuvre par le management. La direction a confirmé que la règle était 10 jours RTT pour tous les personnels sauf exceptions. Si les quelques personnels « requis à temps complet sur la période » font partis des exceptions, c'est beaucoup moins clair pour les personnels qui pourraient être requis à temps partiel... La règle ne semble pas être très transparente pour les personnels requis ponctuellement comme les astreintes ou les reprises d'activité. Pourtant mettre quelques RTT en « échange » de volontariat est une possibilité que la direction semble souhaiter conserver. C'est ça un accord équitable...

Le premier accord fut 2 fois gagnant pour la direction parions que « chat échaudé craint l'eau froide » et que les signataires ne seront pas dupes une énième fois et demanderont les explications AVANT la signature ! En effet, suite aux annonces du Président Macron, **un nouvel accord devra voir le jour** puisque le premier ne couvrait que la période jusqu'au 24 avril.

Et la fermeture estivale dans tout ça ? « P'têt ben qu'oui p'têt ben qu'non » ! L'ancien directeur Indretois a l'air d'apprécier la Normandie... Même si l'accord national prévoit une annulation des fermetures de site, libre à chaque directeur de maintenir cette « non-fermeture » ou non... Cela dépendrait des différentes maintenances à réaliser cet été.

Point sur la situation administrative des personnels.

La maîtrise de la crise est telle que la direction ne peut nous donner que des éléments (non sécurisé) sur la semaine...13 (du 23 au 27 mars). Ces premières données permettent de mettre en évidence que les salariés « sans activité » concernent moins de la moitié des personnels. Et parmi eux il y a des PMAD et des IC dont le salaire est maintenu hors accord. Pour maintenir à hauteur de 16% le salaire de moins de la moitié des personnels sur 10 jours il faut que ces mêmes personnels offrent 10 RTT. Par exemple, 100€ la journée de travail c'est :

- **3 000 000 €** pour les personnels
- Moins de **240 000 €** pour la direction !

Qui pense que l'effort est partagé ?

De nombreuses interrogations demeurent sur la **situation des parents en « garde d'enfants »**. Aujourd'hui, le décret ne couvre que la période couvrant les 21 premiers jours. La direction nous confirme qu'un nouveau décret devrait couvrir la période jusqu'au 11 mai (quid des vacances scolaires ?) mais reste beaucoup plus évasive sur le maintien de la rémunération à 100%. En effet, les 21 jours sont, aujourd'hui, épuisés et les « bruits » sur une prise en charge à 90 jours est, selon la direction, une confusion avec la prise en charge mutuelle en cas de maladie. A cette heure, personne ne peut garantir la reconduction dans les mêmes conditions de la garde d'enfants. Dès le début du confinement, les parents ont du se positionner (ou pas) en garde d'enfant, mais à ce jour, qui sait comment cette période sera payée? En tout cas, pas la DRH...

Bilan des activités

Quelques activités ont repris depuis 2 semaines et concernent environ 200 personnes. Selon le directeur il ne devrait pas y avoir une montée rapide en puissance compte tenu de l'impossibilité du respect des gestes barrières. La CGT a réaffirmé que pour elle, la mesure la plus efficace, en l'absence de tests systématiques, est le confinement. **Aucun jalon ne mérite la mise en danger de notre santé !**

Ce point sur les activités nous a permis une analyse CGT de la période. Les premières semaines seuls les « requis » pour la mise en sécurité du site étaient présents et parmi eux : la sécurité assurée par Fiducial. La reprise d'activité est conditionnée par le nettoyage approfondi qui est réalisé par Atalian.

Fiducial et Atalian, les salariés les plus exploités socialement sur le site sont aussi **les premiers garants de la continuité de nos activités essentielles** à la souveraineté de la France. Certains diront que « ce n'est pas Naval Group qui fait leurs salaires » mais c'est Naval Group qui négocie les contrats, c'est Naval Group qui a choisi d'externaliser leurs activités ! Et quand on ne s'oppose pas à ces choix, on y participe ! Voilà les conséquences de filialisation et d'externalisations. **Là aussi parions que l'expérience fasse changer ceux qui comprennent et qui, par principe, ne s'opposent pas. Quelles organisations syndicales répondront présente pour aller exiger la ré-internalisation de leurs activités ?**

Première Sortie en Mer (PSM) du Suffren

Compte tenu de l'aspect sensible de ces informations, nous ne donnerons pas de détail, chacun le comprendra. Toutefois pour préparer la Première Sortie à la Mer du Suffren, les moyens existents et de nombreux prérequis médicaux sont exigés. Contrôle, visite médicale, période de confinement strict, prise de température etc... Rien n'a été oublié, même pas **le test systématique !**

Que toutes les mesures soient prises pour se rapprocher du risque Zéro est une excellente chose, qu'elles soient réservées à une activité industrielle alors que tant d'autres en ont besoin en est une autre !

Où est l'urgence à commencer des essais à la mer en plein COVID-19 ?

La France n'est pas en guerre. La disponibilité à la mer est assurée.

Alors, il y a urgence à mettre un bateau à la mer alors que ce même bateau a plusieurs années de retard ? Ne serait ce pas un énorme coup de com' de mettre à l'eau un bateau en plein confinement ?

Mais quelques soient les motivations de nos dirigeants, ils ont fait la démonstration qu'il est possible de mettre le maximum de sécurité, y compris le test systématique, quand les intérêts de la boîte l'exigent.

Un CSE d'explication sans scoop mais où il devient de plus en plus difficile de croire à la « transparence » de la direction. Comment devons nous analyser son manque de communication sur le VOLONTARIAT ? Quel traitement nous sera réservé dans la deuxième phase du confinement ? Que devons-nous mettre sur la table : des RTT, des CP, un rein ?

Quoique nous réserve l'avenir, la CGT sera à vos côtés pour garantir VOS intérêts. Il y aura un après COVID et il faudra se poser la question de la sortie de crise mais surtout de la stratégie de Naval Group qui aujourd'hui montre ses limites et sa dépendance !

Les tracts sont en ligne sur les réseaux CGT (Facebook « syndicat CGT arsenal de Cherbourg » et internet www.cgt-arsenal-cherbourg.org), n'hésitez pas à partager.